

SOCIETE ATELIERS MECANIQUES DE SAHEL «AMS »

**SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHÉ DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS**

AU CAPITAL SOCIAL DE 32.885.960 DINARS TUNISIENS
SIEGE SOCIAL : RUE IBN KHALDOUN, 4018 SOUSSE
IDENTIFIANT UNIQUE : 004507R

CONVOCAATION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2020 A 9H00

La société ATELIERS MECANIQUES DE SAHEL «AMS », société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante Dinars Tunisiens (32.885.960 TND), tiendra son Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mardi 29 décembre 2020 à neuf heures (9H00) au numéro 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie, sans présence physique des actionnaires, en se limitant aux membres du bureau de l'Assemblée et ce afin de se conformer à la conjoncture actuelle de l'Etat Tunisien qui continue de lutter contre la pandémie du Covid-19.

L'Assemblée Générale Ordinaire informe l'ensemble des actionnaires que :

- les documents de l'Assemblée (à savoir : le rapport d'activité, le rapport du commissaire aux comptes, les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019 et le projet des résolutions) seront à leur disposition au siège social de la Société sis à la Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse, Tunisie et au siège social du groupe Loukil sis au n°62 Avenue de Carthage, Tunis -- Tunisie.
- Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence peuvent adresser leurs adresses mails accompagnés par l'attestation de propriété de leurs actions à l'adresse suivante « manel.goddi@lig.tn » au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée afin de recevoir les invitations.

Ladite Assemblée Générale Ordinaire se délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Pouvoirs pour formalités.

Le Président du Conseil d'Administration

SOCIETE ATELIERS MECANIQUES DE SAHEL «AMS »

SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHÉ DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

AU CAPITAL SOCIAL DE 32.885.960 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : RUE IBN KHALDOUN, 4018 SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 004507R

PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2020 A 9H00

L'an deux mille vingt (2020) et le 29 décembre à neuf heures (9H00), les actionnaires de la société ATELIERS MECANIQUES DE SAHEL «AMS », société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante Dinars Tunisiens (32.885.960 TND) (ci-après désignée la Société), se sont réunis au 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie, par vidéo-conférence, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de convocation paru au Journal Officiel du Registre National des Entreprises (RNE), annonce numéro , bulletin numéro du2020, et dans les journaux quotidiens Alchourouk et le Quotidien dans leurs éditions du 2020.

Monsieur Bassem Loukil préside l'Assemblée Générale Ordinaire, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur est désigné comme secrétaire.

Monsieur et Monsieur , présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

F.M.B.Z KPMG Tunisie, représenté par monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement convoquée à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cabinet Yadh Elloumi et Associés, représenté par monsieur Yadh Elloumi commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement convoqué à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires de la Société, détenteurs de actions composant le capital social de la Société soit % du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que les documents suivants ont été mis à la disposition des actionnaires avant l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société et au 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie :

- Une copie des statuts de la Société ;
- Le texte du projet des résolutions ;
- Les états financiers se rapportant à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; et
- Les rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ce jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Nomination d'un nouvel administrateur ;
10. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes à la Société ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

Prenant la parole, monsieur Bassem Loukil expose le rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Après discussion et échanges de vues sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, sans restrictions ni réserves, les modes et les délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire et la déclare régulièrement constituée, et couvre en conséquence irrévocablement, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité de la Société élaboré par le Conseil d'Administration, et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général des commissaires aux comptes, afférent aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net négatif de Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de Dinars Tunisiens au poste « résultats reportés ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, des Actionnaires présents et/ou représentés à l'exception de toute personne concernée pour sa part respective et ce, en application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 1.000 Dinars Tunisiens net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire propose de nommer un nouvel administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Société.....

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate lors de la présente Assemblée que le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société, F.M.B.Z KPMG Tunisie, représenté par monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, arrive à expiration et que ledit Commissaire aux Comptes ne veut plus renouvelé son mandat en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer inscrite au registre national des entreprises sous le numéro de l'identifiant unique et représenté par son représentant légal monsieur , titulaire de la carte d'identité nationale numéro émise à Tunis le et de la carte professionnelle numéro , en tant que Commissaire aux Comptes de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) années, couvrants les exercices 2020, 2021 et 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

..... représenté par son représentant légal monsieur , déclare accepter la nomination du cabinet en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à heures (H).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Monsieur Bassem Loukil

Monsieur

LES SCRUTATEURS

Monsieur

Monsieur

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES NOMME

(représentée par monsieur)
« Bon pour acceptation de ma nomination en tant que Commissaire aux Comptes de la Société »

SOCIETE ATELIERS MECANIQUES DE SAHEL «AMS »

SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

AU CAPITAL SOCIAL DE 32.885.960 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : RUE IBN KHALDOUN, 4018 SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 004507R

CONVOCAATION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 29 DECEMBRE 2020 A 10H00

Monsieur Bassem Loukil en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société ATELIERS MECANIQUES DE SAHEL «AMS », société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante Dinars Tunisiens (32.885.960 TND)(ci-après désignée la "Société"), nous avons l'honneur de vous annoncer la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 29 décembre 2020 à dix heures (10H00) au numéro 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie, sans présence physique des actionnaires et en se limitant au membres du bureau de l'Assemblée afin de se conformer à la conjoncture actuelle de l'Etat Tunisien qui continu à lutter contre la pandémie du Covid-19 et ce afin de se délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la continuité de l'activité de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

Le Président du Conseil d'Administration

SOCIETE ATELIERS MECANIKES DE SAHEL «AMS »

SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHÉ DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 32.885.960 DINARS TUNISIENS
SIÈGE SOCIAL : RUE IBN KHALDOUN, 4018 SOUSSE
IDENTIFIANT UNIQUE : 004507R

PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2020 A 10H00

L'an deux mille vingt (2020) et le 29 décembre à dix heures (10H00), les actionnaires de la société ATELIERS MECANIKES DE SAHEL «AMS », société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante Dinars Tunisiens (32.885.960 TND) (ci-après désignée la Société), se sont réunis au 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie, par vidéo-conférence, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de convocation paru au Journal Officiel du Registre National des Entreprises (RNE), annonce numéro , bulletin numéro du 2020, et dans les journaux quotidiens Alchourouk et le Quotidien dans leurs éditions du 2020.

Monsieur Bassem Loukil préside l'Assemblée Générale, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur est désigné comme secrétaire.

Monsieur et Monsieur , présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

F.M.B.Z KPMG Tunisie, représenté par monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement convoqué à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Cabinet Yadh Elloumi et Associés, représenté par monsieur Yadh Elloumi commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement convoqué à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires de la Société, détenteurs de actions composant le capital social de la Société soit % du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que les documents suivants ont été mis à la disposition des actionnaires avant l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société et au 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie :

- Une copie des statuts de la Société ;
- Le texte du projet des résolutions ; et
- Une note explicative sur l'avancement du plan de restructuration financière et opérationnelle.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale a été convoquée en ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la continuité de l'activité de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

Prenant la parole, monsieur Bassem Loukil expose l'avancement du plan de restructuration financière et opérationnelle, ainsi que les étapes restantes.

Après discussion et échanges de vues sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après examen de l'avancement du plan de restructuration financière et opérationnelle, approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie en date du 13 juillet 2016, particulièrement en ce qui concerne la levée de fonds qui permettra de rétablir la rentabilité de la Société et le redressement de ses capitaux propres, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la continuité de l'activité de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures (11H00).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Monsieur Bassem Loukil

Monsieur

LES SCRUTATEURS

Monsieur

Monsieur